



Limoges, le 30 juin 2025

Madame la Rectrice de l'Académie de Limoges,
Messieurs les Inspecteurs d'Académie,
Monsieur l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail,

Madame la Rectrice de l'Académie de Limoges,
Messieurs les Inspecteurs de la Corrèze, de la Creuse, de la Haute-Vienne,
Monsieur l'Inspecteur de la Santé et de la Sécurité au travail,

La vague de canicule que traverse actuellement notre pays, d'une intensité inédite pour la période, révèle une fois encore les carences organisationnelles qui persistent dans notre ministère. Comme trop souvent, la responsabilité de prendre des décisions lourdes – aux conséquences directes sur la santé des élèves et des personnels – repose sur les épaules des équipes, des directeurs d'école, des personnels de direction et des maires.

L'UNSA Éducation fait du virage écologique une priorité. Pour nous, adapter l'École au changement climatique implique d'agir sur trois leviers : l'architecture scolaire, la forme scolaire et les contenus pédagogiques. Il est désormais essentiel de bâtir une École résiliente, pensée pour la transition, exemplaire dans sa gestion des ressources et garante de la santé de ses usagers.

Nous avons bien conscience que ces décisions doivent s'inscrire dans une stratégie nationale ambitieuse. Toutefois, nous restons persuadés qu'à l'échelle de notre académie, il est possible d'agir concrètement et rapidement pour protéger les personnels et les élèves.

À partir du 1er juillet 2025, de nouvelles obligations réglementaires s'imposent aux employeurs publics, y compris dans l'Éducation nationale, à la suite de la publication du décret n°2025-482 du 27 mai 2025. Ces mesures imposent désormais d'intégrer les risques liés aux fortes chaleurs dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et d'y associer des mesures concrètes de prévention : adaptation des horaires, aménagement des espaces de travail, accès renforcé à l'eau potable, équipements spécifiques, information sur les gestes à adopter, suivi des personnels vulnérables, protocoles d'alerte et de secours.

Ces mesures doivent être déclenchées dès l'entrée dans une zone de vigilance jaune, orange ou rouge selon les niveaux définis par Météo-France.

Face à l'urgence, nous vous demandons instamment de mettre en place une échelle académique de vigilance climatique, articulée à celle de Météo-France, afin de déclencher des mesures de protection dès les premiers signes d'alerte.

Pour cela, nous vous proposons la constitution rapide d'un recensement typologique des 793 écoles, établissements et CFA de l'académie, selon leur niveau de vulnérabilité face aux fortes chaleurs.

Critères proposés pour cette typologie :

Critères structurels du bâtiment

- Type : ancien / récent / isolé / HQE
- Isolation thermique (toits, murs)
- Présence d'équipements de rafraîchissement
- Orientation (sud, ouest)
- Ventilation naturelle possible (ou non)
- Espaces extérieurs ombragés

Température intérieure

- Mesures constatées ou prévisibles
- Capacité à maintenir <30°C sans dispositifs actifs

Public accueilli

- Présence de très jeunes enfants
- Publics à besoins particuliers ou vulnérables
- Taux d'encadrement et possibilité de gestion individualisée

Contraintes de fonctionnement

- Type de restauration (production chaude)
- Internat ou non
- Locaux communs propices à la surchauffe (réfectoire, gymnase...)
- Accès à l'eau potable

Contraintes liées aux transports

- Durée et conditions de transport (cars non climatisés, horaires d'exposition)

Nous proposons que tout établissement présentant au moins trois critères à niveau élevé soit classé prioritaire pour fermeture ou adaptation dès le niveau de vigilance orange.

Ce dispositif permettrait une prise de décision claire, transparente, anticipée, et fondée sur des données objectivables, au service de la santé de toutes et tous.

Comme lors des périodes de crises sanitaires que nous avons connues préalablement, des équilibres sont à trouver notamment sur l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion d'urgence (dont personnels soignants, sapeurs-pompiers, ...). Certaines adaptations restent nécessaires pour préserver le déroulement des épreuves d'examens autant que possible.

Nous vous demandons également d'offrir sans délai la possibilité aux agents vulnérables de ne pas se rendre sur leur lieu de travail (ASA).

Nous restons à votre disposition pour travailler ensemble à toute cette mise en œuvre.

Veillez croire, Madame la Rectrice, Messieurs les Inspecteurs, en l'assurance de notre attachement indéfectible au service public d'éducation.

Pour l'UNSA Éducation Limousin
Pierre Gautret
Secrétaire Régional de l'Académie de Limoges

